



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

03. 22.89.66.40

03.22.95.16.81

@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2013)

JOURNEE DEPARTEMENTALE

« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : AMIENS

STADE MICHELET

Adresse : CHEMIN DE VAUVOIX

Surface de jeu : SYNTHETIQUE

LUNDI 16 FEVRIER 2026 de 9H30 à 17H

HORAIRE RDV : 9H30

ESC LONGUEAU	PENDACZOK LORIS / GRARD NINO / ZENAINI ADAM
CSA DOULLENS FUTSAL / ESC LONGUEAU	DRIENCOURT SASHA
AMIENS FC PORTO	NOZADZE ABAS / THUILLIER NEIYO / BARDET FAVOUR / BEDDIAR ANIS / KAVI YEMA THEO / SALHI FAEL / <u>DA SILVA NOGUEIRA THOMAS (GB)</u>
SC ABBEVILLE	MAURICE TIMEO
AS GAMACHES	VAAST BARBIER ANTOINE
US CAMON	BACKRYD THOMAS / BIENAIME ETHANN / BLONDEAU GABIN / SEBASTIAO DARWIN / CELISSE TITOUAN / <u>DUPIRE NATHANIEL : GB</u> / JOSUE CLEMENT
AMIENS FC	AOUN NASREDINE / ARAGAO MIGUEL HORTON
MONTDIDIER AC	CARRARA ROMÉO / <u>GIBOT KEYLIO / GB</u>
AS PAYS NESLOIS	DUMONT LUCAS / GRAS KYLLIAN
ALBERT USOAAS	LENORMAND TIMÉO
US NORMANDE 76	<u>ROULT ULRICK GB</u>
AS VILLERS BTX	BENESY JULIEN
ENCADREMENT	<u>BOISSIER EMMANUEL - DUVAL FLORIAN - DUPUIS JULIAN - BETTEFORT GAETAN (référents) - RINGUET FLORIAN - TEIXEIRA JORDAN - BEN MOKTHAR YOUSSEFI - VOISIN QUENTIN — SEPTIER KHALDI RAYAN - CARON BAPTISTE Spécifique GB : PETIT MARCEAU / TELLIER ANTOINE</u>

POUR LE REPAS DU MIDI : prévoir un pique nique.

Une triangulaire SOMME / ARTOIS / COTE D'OPALE aura lieu le mercredi 18/02 au Touquet (rdv : 11h000) :
14 joueurs et 2 gardiens seront convoqués à la suite de ce rassemblement.

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l’intermédiaire de son club et d’observer les directives qui lui sont données.

80) S’il est malade ou empêché, il doit, dès qu’il est dans l’impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l’intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S’il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s’assurer, par tous les moyens, sur l’état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l’absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d’avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	